

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Sandrine Bavaud demandant que le service civil mérite d'être valorisé aussi dans notre canton

Rappel de l'interpellation

Depuis 1996, les citoyens de sexe masculin qui ne veulent pas faire d'armée pour des raisons de conscience peuvent, sous certaines conditions, se rendre utiles à leur pays en effectuant un service civil. Rendons-leur hommage pour leur implication envers notre société, valorisons le service civil comme alternative à l'armée et limitons les recours à la voie médicale.

Sur le site de l'administration cantonale vaudoise, l'armée et la protection civile, contrairement au service civil, sont des thèmes facilement accessibles. Lorsque la Feuille des avis officiels évoque de manière générale l'armée et la protection civile, il n'est pas fait référence au service civil. Pourtant, les civilistes contribuent à la cohésion sociale grâce à leur implication dans des domaines aussi riches que variés : santé, établissements médicaux-sociaux, éducatifs, garderies, aide sociale, protection de la nature, agriculture de montagne, protection des biens culturels, coopération au développement. Cette absence de reconnaissance est préjudiciable, car elle revient à négliger l'apport des civilistes dont la durée de l'engagement est par ailleurs une fois et demie supérieure à celle des recrues incorporées dans l'armée.

Vu ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes :

1. Combien de projets d'affectation pour les civilistes sont-ils proposés dans le canton de Vaud ? Dans quels secteurs d'activités ? Combien sont-ils considérés comme des programmes prioritaires et dans quels secteurs d'activité ?

2. Combien de civilistes sont-ils engagés annuellement dans le cadre de l'administration cantonale et des services parapublics ? Quelles sont les affectations incluses comme programmes prioritaires ? Dans quels secteurs d'activité ?

3. Combien de citoyens résidant dans le canton de Vaud s'engagent-ils dans le service civil, la protection civile et l'armée, comparativement à la moyenne suisse ?

4. Existe-t-il une logique permettant d'expliquer l'inégalité de traitement entre l'armée, la protection civile et le service civil au sein de notre administration cantonale ? Si oui, laquelle ?

5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de rectifier le manque de reconnaissance à l'égard des civilistes et de valoriser le service civil ? De quelle manière ?

Lausanne, le 16 juin 2008 (Signé) Sandrine Bavaud

Préambule

Le Conseil d'Etat est conscient que l'interpellation de Madame la députée Sandrine Bavaud concerne une filière méconnue. C'est pourquoi il souhaite donner des réponses détaillées et rappelle, en guise de préambule, les éléments suivants concernant le service civil.

Le service civil de remplacement existe depuis le 1er octobre 1996, date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le service civil du 6 octobre 1995. Lors du recrutement fédéral, le conscrit se trouve devant quatre voies différentes. La première est l'incorporation dans l'armée. La seconde est l'accomplissement d'un service civil (Zivildienst). La troisième est l'incorporation dans la Protection civile (Zivilschutz). La dernière est l'inaptitude au service. Dès le moment où la voie du service civil est suivie, le conscrit dépend uniquement de l'un des sept centres régionaux du Service civil, dont celui de Lausanne, tous subordonnés à la Centrale du service civil à Thoun, unité administrative du Département fédéral de l'économie.

Les conditions d'admission au service civil sont actuellement les suivantes :

- être apte au service militaire ;
- déposer une demande d'admission comprenant une lettre de motivation expliquant son conflit de conscience et sa naissance, un curriculum vitae et son livret de service ;
- rendre crédible son conflit de conscience lors d'une audition.

Une fois admis, la quantité des jours de service civil est égale à 150% du nombre de jours de service militaire.

Le citoyen admis au service civil doit effectuer une première affectation dans l'année qui suit l'admission et avoir fait les deux tiers des jours dans les six ans, dont une affectation longue de 180 jours. Chaque affectation doit durer au minimum 26 jours. Le service civil sera effectué avant l'âge de libération.

Réponse

Le Conseil d'Etat répond aux cinq questions de l'interpellation Sandrine Bavaud demandant que le service civil mérite d'être valorisé aussi dans notre canton de la manière suivante :

1. Combien de projets d'affectation pour les civilistes sont-ils proposés dans le canton de Vaud ? Dans quels secteurs d'activité ? Combien sont-ils considérés comme des programmes prioritaires et dans quels secteurs d'activité ?

Dans le canton de Vaud, le service civil travaille en collaboration avec 160 établissements d'affectation reconnus qui se répartissent de la manière suivante, selon leur domaine d'activité :

- domaine de la santé : 17
- domaine du service social : 89
- domaine de la conservation des biens culturels : 21
- domaine de la protection de la nature et de l'environnement : 16
- domaine de l'entretien des forêts : 2
- domaine de l'agriculture : 2
- domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire : 13

Ces 160 établissements proposent en tout 331 cahiers des charges sur lesquels les civilistes peuvent travailler. Sur ces 331 cahiers des charges, 155 appartiennent au programme prioritaire "Assistance", à savoir que les civilistes doivent y faire une fois une affectation longue de six mois dans l'accompagnement de personnes âgées, handicapées ou nécessitant des soins. 29 appartiennent au programme prioritaire "Environnement" où les civilistes doivent faire une affectation longue de six mois dans des programmes de protection de la nature sur le terrain. Le reste concerne des programmes non prioritaires.

2. Combien de civilistes sont-ils engagés annuellement dans le cadre de l'administration cantonale et des services parapublics ? Quelles sont les affectations incluses comme programmes prioritaires ? Dans quels secteurs d'activité ?

45 affectations ont eu lieu dans les établissements d'affectation de service civil de l'Administration cantonale vaudoise en 2007, à savoir les Archives cantonales vaudoises, le Musée cantonal de zoologie, le Service immeubles, patrimoine et logistique, le Service des eaux, sols et assainissement, le Centre de conservation de la faune et de la nature, la Bibliothèque cantonale et universitaire, le Service du développement territorial, l'Unité de développement durable, l'Institut universitaire de radio physique appliquée, l'Office de l'information du territoire, l'UNIL - IASA Institut d'archéologie et des sciences de l'antiquité, l'UNIL – les Archives, l'UNIL – l'Institut de psychologie, l'UNIL – la Faculté de biologie et de médecine, l'UNIL – la Faculté de géosciences et environnement, l'UNIL - IHES Institut d'histoire l'UNIL, la Section d'histoire de l'art. Tous les autres établissements d'affectation au service civil du canton de Vaud peuvent être considérés comme parapublics car pour pouvoir accueillir des civilistes, ils doivent être reconnus d'utilité publique et sans but lucratif.

En 2007, 575 affectations de service civil se sont déroulées dans le canton de Vaud pour environ 40'000 jours de service effectués. En comparaison, il y a eu, au niveau national, 5'276 affectations pour 356'000 jours de service. Sur le territoire vaudois, 159 affectations ont été effectuées dans des programmes prioritaires pour un total d'environ 10'000 jours de service.

Actuellement, le Canton de Vaud compte 898 civilistes actifs à qui il reste encore des jours de service à accomplir.

3. Combien de citoyens résidant dans le canton de Vaud s'engagent-ils dans le service civil, la protection civile et l'armée, comparativement à la moyenne suisse ?

Les chiffres répondant à cette question pour l'année 2007 figurent dans le tableau ci-dessous, en précisant que certaines données sont approximatives ; les éléments pour cette période ne sont pas encore tous publiés.

	Canton de Vaud	Confédération
Armée		
Citoyens recrutés	3'050	20'000
Citoyens actifs	34'900	126'000
Protection civile		
Personnes recrutées	1'200	6'142
Personnes astreintes	8'160	80'000
Service civil		
Personnes admises	166	1'463
Personnes actives	898	12'051

Ainsi, sur les 1'463 personnes ayant été admises au service civil au niveau national, 166 personnes, soit environ 11%, étaient des citoyens vaudois. En outre, 11% des jours de service civil effectués en 2007 ont été accomplis dans le canton de Vaud (40'000 jours vaudois sur 365'000 en Suisse). Proportionnellement à la population, il y a une surfréquentation vaudoise du service civil d'environ 2%. Cet excellent taux est confirmé par le nombre d'affectations (plus de 10% du volume suisse).

4. Existe-t-il une logique permettant d'expliquer l'inégalité de traitement entre l'armée, la protection civile et le service civil au sein de notre administration cantonale ? Si oui, laquelle ?

Il n'y a pas d'inégalité de traitement à l'échelon cantonal. En effet, dans le cadre du recrutement qui dépend uniquement de la Confédération, l'Administration cantonale vaudoise, en particulier la division

Affaires militaires du Service de la sécurité civile et militaire donne une information standardisée aux conscrits de l'armée, sur le service civil et sur la protection civile lors de la journée d'information.

5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de rectifier le manque de reconnaissance à l'égard des civilistes et de valoriser le service civil ? De quelle manière ?

Le service civil est actuellement peu représenté au niveau de l'Administration cantonale vaudoise du fait qu'il dépend uniquement d'un service de l'administration fédérale rattaché au Département fédéral de l'économie à l'inverse des autorités militaires et de protection civile qui sont rattachées au canton. Toutefois, dans un souci d'information et de transparence envers les jeunes s'interrogeant sur leur obligation de servir, le Conseil d'Etat met l'information sur son site Internet sous la forme d'un lien qui renvoie au site du service civil fédéral. Les apports du service civil pour la société sont effectivement assez méconnus du grand public. Le Canton de Vaud entend jouer un rôle dans cette communication sur le service civil au-delà de ce qui est déjà fait actuellement au niveau des journées d'information pour les jeunes. Les résultats et l'impact social du service civil méritent d'être présentés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 octobre 2008.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean